

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 mars 2016
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 8 mars 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République d'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Cabinet du Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une note de cadrage élaborée en vue du débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : prévention et règlement des conflits dans la région des Grands Lacs », qui se tiendra le lundi 21 mars 2016 à 10 heures (voir annexe).

La Mission permanente de la République d'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.



**Annexe à la note verbale datée du 8 mars 2016 adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage relative au débat public du Conseil
de sécurité sur le thème : « Maintien de la paix
et de la sécurité internationales : prévention
et règlement des conflits dans la région des Grands
Lacs », qui se tiendra le lundi 21 mars 2016**

Historique

La région des Grands Lacs continue d'être le théâtre de certains des plus graves conflits touchant le continent africain.

Les séquelles du colonialisme, les problèmes liés aux tensions ethniques et à la construction de l'identité nationale, aux droits civiques et à l'exclusion sociale, ethnique et politique, les violations des droits fondamentaux, la mauvaise gouvernance, la pauvreté, le fait que les jeunes soient privés de leurs droits civiques, la pression démographique et l'absence de développement économique et social, voilà les principales causes profondes de ces conflits qui minent considérablement la légitimité des gouvernements des pays concernés.

En outre, la région est riche en ressources naturelles, qui, si elles ne contribuent que maigrement au développement social et économique, suscitent la convoitise et ont exposé la région aux forces de la déstabilisation et du conflit.

Contexte

Les conflits en cours pèsent lourdement sur toute la région des Grands Lacs. La situation qui attire le plus l'attention est celle régnant dans l'est de la République démocratique du Congo, où se déroulent des conflits par alliés interposés impliquant des acteurs régionaux et internationaux, et qui mobilise la plus importante des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Ces conflits ont eu des conséquences catastrophiques pour les populations civiles, qui ont été victimes des plus scandaleuses violations de leurs droits fondamentaux, pour les infrastructures et pour les services, et sapent le développement de l'ensemble de la région.

Faute d'avoir tenu compte de leur complexité et de s'être attaquées à l'ensemble des facteurs qui les sous-tendent, les tentatives de mettre fin à ces conflits et d'instaurer la paix ont échoué.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé en 2013 par 11 pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, s'efforce de faire une place à toutes les parties impliquées dans les conflits et vise à éliminer l'appui dont bénéficient les groupes armés et à promouvoir la croissance et le développement économiques dans le cadre d'une approche globale des problèmes se posant dans la région.

Pour favoriser l'application de l'Accord-cadre, il est crucial d'intégrer à cette approche des activités de développement en établissant un lien entre paix, sécurité et développement.

La voie à suivre

Le lien entre ressources naturelles et conflits est la source de problèmes majeurs pour les pays de la région des Grands Lacs.

La prévention, la gestion et la fin des conflits dans les pays de la région passent par une saine administration des industries extractives, qui mette un terme à l'irresponsabilité souvent de mise dans l'exploitation des ressources, par le renforcement des capacités et la mise en place d'institutions juridiques nationales chargées de gérer et de distribuer les revenus tirés de cette exploitation, domaines dans lesquels les États ont un rôle central à jouer, et par le fait de veiller à ce que ces industries, qui constituent une source importante de financement du développement, fassent l'objet d'une gestion avisée et durable.

L'application de l'Accord-cadre requiert des ressources financières permettant d'aider les pays de la région à fournir des services sociaux à la population, à dynamiser le commerce transfrontalier et à exploiter le potentiel hydroélectrique de cette région riche en ressources en eau.

Aux termes de l'Accord, les différents acteurs et parties prenantes doivent agir de façon coordonnée et partager les responsabilités afférentes à l'application, au suivi et à l'évaluation de l'Accord-cadre.

En ce qui concerne le développement socioéconomique, le secteur privé est appelé à jouer un rôle de premier plan et devrait s'organiser lui-même à cette fin, et les institutions nationales et régionales devraient être renforcées pour l'aider à accroître sa compétitivité.

Concrétisation de la prise de conscience du fait que le manque de croissance économique, d'emplois et de débouchés crée un terrain fertile pour les conflits, la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs s'est tenue à Kinshasa du 24 au 26 février 2016.

Dans la déclaration qu'il a prononcée à l'ouverture de la Conférence, le Secrétaire général a rappelé aux dirigeants politiques de la région qu'ils se sont engagés à adopter des politiques visant à renforcer le secteur privé national, et les a encouragés à créer un environnement propice aux activités commerciales et aux investissements.

Le Secrétaire général a lancé un appel aux dirigeants du secteur privé pour leur demander de contribuer pleinement à la réalisation de l'objectif de transformation de la région en renforçant les capacités de production, en créant des emplois décents et des moyens de subsistance, en améliorant la gouvernance économique et en favorisant un développement sans exclusion et le partage des responsabilités.

Le Secrétaire général a engagé les partenaires de développement à œuvrer en faveur de l'intégration de la région aux chaînes d'approvisionnement internationales, en modifiant la nature des exportations pour passer de l'exportation de matières premières à celle de produits à valeur ajoutée, et a invité les chefs d'entreprise et les investisseurs mondiaux à tisser des liens favorisant la coopération

et l'intégration régionales, en œuvrant à la création de marchés et de réserves de ressources plus vastes et en prenant acte du fait que la région peut être un moteur de croissance et de développement économiques.

Intérêt du débat

Le débat public pourrait :

1. Être l'occasion pour les participants d'échanger leurs vues sur l'évolution actuelle de la situation politique dans les pays de la région des Grands Lacs et sur les moyens qu'ils pourraient mettre en œuvre pour redynamiser leur appui aux efforts en faveur de la paix et de l'atténuation des violences dans les pays touchés que déploie la communauté internationale;

2. Mettre l'accent sur la façon dont on pourrait régler les questions controversées, en particulier la nécessité de neutraliser définitivement les groupes armés et la question des élections et des moyens envisageables pour en faire des instruments efficaces de démocratisation de la région, et permettre d'étudier les moyens d'instaurer une paix durable et de promouvoir la réconciliation et le développement;

3. Permettre de s'attaquer à la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles et d'envisager des moyens de faire des ressources naturelles des moteurs du développement de la région des Grands Lacs, ainsi que le rôle que les États doivent jouer en vue d'assurer une gestion avisée et durable des ressources naturelles;

4. Permettre de débattre des enseignements tirés de l'initiative adoptée par les membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et visant à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles ainsi que des régimes de sanctions imposés par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies;

5. Donner l'occasion de débattre du rôle des femmes et de l'importance de renforcer leurs capacités de médiation dans le cadre de conflits intercommunautaires, notamment en ce qui concerne l'accès aux terres, ainsi que dans le cadre de la consolidation de la paix et de la reconstruction après un conflit;

6. Permettre de débattre des questions intéressant la région et d'envisager des moyens de les traiter, et de réfléchir à la façon dont des organisations régionales comme l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Autorité intergouvernementale pour le développement pourraient coopérer et élaborer des programmes conjoints, en vue de trouver de nouvelles possibilités de promouvoir le développement régional;

7. Donner l'occasion d'évaluer les résultats de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, et d'examiner de façon plus approfondie la contribution du secteur privé à l'accession de la région à la paix et au développement;

8. Permettre de débattre des moyens d'accroître la participation des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, et des institutions financières régionales et nationales au financement des programmes et projets ayant une dimension régionale;

9. Permettre de réfléchir aux efforts nécessaires pour faire en sorte que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs puissent effectivement permettre la réalisation des objectifs fixés pour les peuples de la région.

Conclusion

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération a été mis à rude épreuve au cours des dernières années. On espère que le débat public permettra de redynamiser les engagements d'appliquer cet Accord pris aux niveaux national et international, ainsi que de mobiliser des ressources et de favoriser la mise en œuvre de la stratégie du Groupe des Nations Unies pour le développement pour la région des Grands Lacs.

Le débat sera ouvert par les orateurs suivants :

Le Secrétaire général, Ban Ki-moon;

Le Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui;

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Saidi Djinnit;

Un représentant de la Banque mondiale.
